Le Sénat burundais a voté la ratification de la Charte africaine de la jeunesse

PANA,Â 09 dÃ©cembre 2022 DerniÃ¨re ligne droite dans le processus de ratification de la Charte africaine de la jeunesse au Burundi Bujumbura, Burundi - Le SÃ©nat burundais a votÃ© jeudi dernier en faveur du projet de loi gouvernemental portant ratification de la Charte africaine de la jeunesse, prÃ©cÃ©demment approuvÃ©e par lâ€™AssemblÃ©e nationale, le 27 novembre dernier, et qui nâ€™attend plus que la promulgation par dÃ©cret pour avoir une force de loi directement applicable, a-t-on appris, vendredi, auprÃ¨s de la chambre haute du parlement burundais.

Cette charte a Ã©tÃ© adoptÃ©e par la septiÃ¨me session ordinaire de la ConfÃ©rence des chefs dâ€™Etats et de Gouvernem de lâ€™Union africaine (UA), tenue Ã Banjul, en Gambie, le 2 juillet 2006. Lâ€™adoption de la charte a Ã©tÃ© guidÃ©e Â«Â p lâ€™espoir, ainsi que les aspirations de lâ€™Union africaine comprenant lâ€™intÃ©gration africaine, le respect de la dignitÃ© e droits inaliÃ©nables inhÃ©rents Ã tous les membres de la famille humaine (â€¦)Â Â». Le texte sâ€™inspire de la DÃ©claration universelle des Droits de lâ€™Homme (1948), la Convention internationale des Droits civils et politiques (1976), la Convention internationale sur les droits Ã©conomiques, sociaux et culturels (1976) ainsi que la Charte africaine des Droits de lâ€™Homme et des Peuples (1986). Le prÃ©ambule de la Charte rappelle Â«Â les injustices historiques dont lâ€™Afrique a victime, comme lâ€™esclavage, la colonisation, les pillages des ressources naturelles et la volontÃ© permanente des peuples africains Ã se prendre en charge et Ã aller Ã une intÃ©gration Ã©conomique africaineÂ Â». Par ailleurs, les signataires ont Ã© convaincus par le fait que Â«Â la plus grande richesse de lâ€™Afrique est la jeunesse de sa population et que, par la participation pleine et active de celle-ci, les Africains peuvent surmonter les difficultÃ©s auxquelles ils sont confrontÃ©sÂ Â». Au Burundi, la proportion des jeunes de moins de 25 ans est estimÃ©e Ã plus de 65 % de la population gÃ©nÃ©rale (12,9 millions). La Politique nationale de la jeunesse, en vigueur au Burundi, a Ã©tÃ© lancÃ©e en 2016. Tout comme la Charte africaine de la jeunesse, la Politique nationale de la jeunesse prÃ©conise "lâ€™accÃ¨s des jeunes filles et garÃ§ons Ã lâ€™em lâ€™auto-dÃ©veloppement, lâ€™Ã©ducation des jeunes filles et garÃ§ons Ã la citoyennetÃ©, Ã la paix et au patriotisme". "Lâ jeunes filles et garÃ§ons aux services de santÃ© de qualitÃ© et adaptÃ©s, leur participation Ã la gouvernance et au dÃ©veloppement du pays" sont autant dâ€™autres droits qui leur sont reconnus.